

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 24 février 2017**

### **Syndicat scolaire**

Le Conseil municipal a pris acte de la démission de M. Charles Antonioli en tant que membre de l'Assemblée des délégués du Syndicat scolaire Courtelary Cormoret Villeret. Pour lui succéder, Mme Christine Giovannini Chatelain a été nommée déléguée. L'exécutif remercie M. Antonioli et Mme Giovannini pour leur engagement passé et futur au service de la commune.

### **Délégations**

M. Carlos Chatelain représentera la commune lors de l'assemblée générale de la section Erguël et Tramelan de l'Université populaire, le lundi 27 février 2017 à Corgémont. M. Bruno Lemaitre participera à l'assemblée générale du Parc Jurassien de la Combe-Grède, le mercredi 8 mars 2017 à Saint-Imier. Ce dernier représentera la commune à la 2e rencontre intercommunale sur l'énergie organisée conjointement par Parc régional Chasseral et Parc du Doubs, le jeudi 9 mars 2017 au Noirmont. M. Richard Habegger participera à la réception donnée par le Promotion économique du canton de Berne, en l'honneur de l'industrie horlogère bernoise à Baselworld, le vendredi 24 mars 2017 à Bâle. MM Dave von Kaenel et Richard Habegger participeront à l'assemblée des délégués du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël, le mardi 28 mars 2017 à Saint-Imier.

### **Inspecteur du feu**

Le Conseil municipal a accepté le nouveau contrat de prestations de l'inspecteur du feu et le tarif des émoluments y relatif proposé par l'AIB et le Canton. En fonction du coût de construction et de la catégorie de danger d'incendie, un tarif, à partir de 100 francs sera facturé par dossier traité ainsi qu'un supplément horaire possible de 120 francs. Ces frais seront à charge du requérant d'un permis de construire.

### **Chauffage à distance**

La création d'une société ayant pour but l'exploitation d'un réseau de chauffage à distance sur la commune de Villeret, pourrait aboutir dans le courant de l'année. Une séance d'information sera organisée à la halle de gymnastique le mercredi 26 avril 2017, à 19h30. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date si vous avez de l'intérêt pour y connecter votre immeuble.

### **Petit permis de construire (non publié selon l'art. 27 DPC)**

Maître d'ouvrage et auteur du projet : Mme Marchand Grazia, Rue des Pontins 31 ; Propriétaires foncier : Orval-Marchand Pamela, Rue Agassiz 13, 2610 Saint-Imier et Marchand Gilles, Rue des Prés 43, 2710 Tavannes ; Projet : Isolation périphérique des façades, avec crépi. Couleur : identique à ce qui est existant. Façades Nord, Est et partiellement Sud ; Emplacement : Sur parcelle n° 150 de Villeret, située au lieu-dit Rue de la Gare 26, zone Village.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 23 mars 2017.

## **Qualité de l'eau**

Les analyses de l'eau effectuées par le Laboratoire RuferLab suite à nos prélèvements du 9 janvier à la Rue de la Vignette 22 et du 6 février à la Rue des Pontins 15, a laissé de bons résultats :

Rue de la Vignette 22

Température mesurée in-situ : 6.9°C,

Escherichia coli / germe/100ml : 0,

Entérocoques / germe/100ml : 0,

Germes aérobies / germes/ml : 0,

Rue des Pontins 15

Température mesurée in-situ : 12.5°C,

Escherichia coli / germe/100ml : 0,

Entérocoques / germe/100ml : 0,

Germes aérobies / germes/ml : 0,

Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Le Conseil municipal

Villeret, le 20 février 2017

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

**<http://www.villeret.ch>**

**[admin@villeret.ch](mailto:admin@villeret.ch)**